



LA LETTRE

CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP

éditorial

Nous sommes votre unique référent retraite

Créée le 1^{er} janvier 2006, la Caisse de retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens (CRP RATP) est un organisme de sécurité sociale de droit privé. Indépendante de la RATP, elle assure le fonctionnement de son régime d'assurance vieillesse.

Si vous recevez aujourd'hui ce numéro de notre lettre d'information, c'est que vous êtes affilié à ce régime.

Parce que chacun d'entre vous se pose des questions différentes sur la retraite, notre ambition est de vous accompagner et de vous informer au quotidien. Cette lettre d'information complète aujourd'hui une gamme d'outils qui est mise à votre disposition sur notre site internet et qui va continuer de s'enrichir avec l'ouverture de nouveaux services en ligne que vous découvrirez dans ce numéro.

En espérant répondre efficacement à toutes vos attentes, nous vous souhaitons une bonne lecture.



À votre service :

Si vous avez des questions sur votre retraite, vous pouvez joindre un de nos conseillers retraite du lundi au vendredi de **8h45 à 12h15** puis de **13h15 à 16h45** au **01 49 74 72 20**.

Si vous souhaitez nous envoyer un message ou des documents, vous pouvez accéder à un formulaire en ligne sur www.crpratp.fr, en cliquant en haut à droite de votre écran sur l'onglet « **Contactez-nous** ».

Vous pouvez également trouver de nombreuses réponses sur notre site dans la rubrique « **Vos questions** ». Si vous souhaitez recevoir nos prochaines lettres d'information, il vous suffit de nous communiquer votre adresse e-mail.

Interview

**DE CHRISTOPHE ROLIN,
DIRECTEUR DE LA CRP RATP
DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2016 :**

Vous avez pris vos fonctions en octobre 2016, au terme de cette première année quel bilan pouvez-vous en tirer ?

Un bilan positif avec la signature d'une Convention avec l'État qui nous fixe le cap pour les années à venir. Positif aussi car le sentiment d'avoir atteint l'essentiel des objectifs 2017 que l'on s'était fixés en terme notamment de services à nos affiliés. Et positif enfin car j'ai la conviction que le personnel de la CRP RATP reste impliqué et attentif à la performance rendue.

Quels peuvent être vos souhaits pour les affiliés et les salariés de la CRP RATP pour l'année 2018 ?

Nonobstant les souhaits traditionnels de santé et de bonheur personnel, je leur souhaite de garder ou de trouver dans leur quotidien de salarié ou de retraité, l'envie d'agir, de proposer voire d'innover et de garder en tête cette phrase de Sénèque: **ce n'est pas parce que c'est compliqué que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que c'est compliqué.**

TOUT SAVOIR SUR NOS *services en ligne*



➔ VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE INTERNET DE LA CRP RATP

Dans un souci de simplification de l'accès à l'information, un nouvel espace personnel a été créé depuis le 1^{er} décembre 2016. La connexion à votre espace personnel se fait désormais grâce à **votre numéro de sécurité sociale à 13 chiffres**.

Sur la page « je crée mon compte » se trouvent les réponses et une aide à la connexion.

La consultation de votre profil vous est offerte avec vos informations personnelles, votre situation familiale, votre adresse postale, vos mail et téléphone, avec la possibilité de les modifier en ligne et de rester en contact avec votre caisse.

Et l'accès à vos services personnalisés et sécurisés comme votre synthèse carrière et la possibilité de simuler vos droits à retraite.



➔ OUVERTURE DE NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

La possibilité va vous être offerte de pouvoir réaliser directement sur notre site internet dans votre espace personnel, différentes modifications de situation qui ne vous étaient pas offertes jusqu'à présent :

- Votre changement d'adresse
- La possibilité de modifier votre situation familiale, de déclarer vos enfants...

De plus nous vous offrons la possibilité de suivre toutes vos demandes effectuées avec votre caisse directement en ligne dans le « **suivi de mes demandes** ».

Le suivi de votre demande de départ sera également consultable dès la réception de votre dossier jusqu'au moment où vous deviendrez retraité.

Pour tous vos autres régimes, consultez votre compte personnel retraite sur www.info-retraite.fr

DROIT À l'information



→ LE COMPTE PERSONNEL RETRAITE

Dans la vie, il arrive qu'on change de statut professionnel, qu'on connaisse une période d'inactivité, de chômage. On se met à son compte, on travaille à l'étranger... Aujourd'hui, comme la plupart des gens, vous avez certainement cotisé à plusieurs régimes de retraite durant votre carrière. Pour vous simplifier la vie, les régimes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, ont créé le compte retraite. Vous en avez un, que vous soyez actifs ou retraités. Les services et informations adaptés à votre situation y sont mis à disposition par vos régimes de retraite en toute sécurité et vous pouvez les consulter quand vous le souhaitez.

À quoi ça sert ?

Sur le compte retraite, chacun accède à une information complète, fiable et personnalisée sur sa retraite. Les articles présentent les spécificités des régimes de retraite auxquels l'utilisateur a cotisé. L'utilisateur retrouve tous les services pour l'accompagner durant sa carrière, au moment de la préparation de son départ à la retraite ou une fois retraité. Il est possible à tout moment de consulter ses droits à la retraite. Et pour ceux qui se posent des questions sur leur future retraite, ils peuvent en simuler le montant en fonction de différents âges de départ.

→ DE NOUVEAUX SERVICES POUR VOUS FACILITER LA RETRAITE

Depuis son lancement il y a un an, plus d'1,5 million d'actifs et retraités utilisent les services du compte retraite sur www.info-retraite.fr



Un compte pour vous simplifier la retraite

Créé par l'ensemble des régimes de retraite obligatoires, dont la CRP RATP, pour vous simplifier la vie avant, après ou au moment de votre départ à la retraite, il vous permet d'accéder en toute sécurité à de l'information personnalisée sur vos retraites (changement d'activité, période de chômage, congé parental...) et d'effectuer des démarches et simulations en ligne (rectification de carrière, attestations fiscales, estimations retraite...).

Un accès sécurisé avec FranceConnect

Pour accéder à votre compte retraite et à l'ensemble de ses services, rien de plus facile. Depuis info-retraite.fr, il suffit de vous identifier avec FranceConnect, l'accès sécurisé aux services publics en ligne, et d'utiliser un compte existant : impots.gouv.fr, ameli.fr, idn.laposte.fr. En quelques clics, le compte est créé ! Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas vous identifier avec FranceConnect, vous avez la possibilité de le créer avec votre numéro de sécurité sociale, dans ce cas, l'offre de services sera limitée.

De nouveaux services pour plus de fonctionnalités

Avec les nouveaux services du compte retraite, vous pouvez maintenant visualiser votre carrière en un clin d'œil. Un certain nombre d'anomalies, s'il y en avait, sont même détectées automatiquement. Si vous avez 55 ans ou plus, vous pouvez même signaler ces erreurs à vos régimes de retraite afin qu'ils les rectifient. Dès 2019, le compte retraite vous permettra également d'effectuer votre demande de retraite commune à tous vos régimes. Plus d'informations sur le compte retraite et ses services sur info-retraite.fr

VOTRE VIE D’AFFILIÉ *à la crp ratp*

➔ RAPPEL DES DÉMARCHES POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER DE DÉPART A LA RETRAITE

Pour votre demande de départ en retraite, vous devez avertir votre gestion 7 mois avant la date choisie. Vous devez également adresser à la CRP RATP votre dossier complété et accompagné des pièces justificatives, 4 à 6 mois avant votre départ.

Comment?

- Par voie postale : CRP RATP, 201 rue Carnot, 94127 Fontenay-sous-Bois Cedex.
- Par voie dématérialisée, dans « **Contactez-nous** » sur la page d’accueil de notre site, en sélectionnant « **Demande de retraite personnelle** » dans l’objet de votre demande et en joignant votre dossier en pièce jointe.
- En la déposant dans la boîte aux lettres de la CRP RATP devant notre immeuble.

Dès réception de votre dossier, vous pourrez suivre l’évolution de votre dossier dans l’onglet « **suiti de mes demandes** » de votre espace personnel. Nous ne manquerons pas de vous informer si des informations complémentaires sont nécessaires au traitement de ce dernier.

Un rendez-vous avec un technicien retraite n’est pas nécessaire au dépôt du dossier. Les rendez-vous sont ouverts en priorité aux assurés ayant un dossier de départ à la retraite complexe : un motif de départ anticipé, une réforme médicale, un rachat de cotisation... et étant proches de leur date de départ.

➔ TOUT SAVOIR GRÂCE AUX RÉUNIONS D’INFORMATION



La CRP RATP organise des réunions d’informations auprès de ses affiliés actifs. Ces réunions sont spécifiques sur la réglementation en cours et peuvent différer en fonction de la date d’ouverture des droits des affiliés. Si cette dernière est atteinte, un courrier d’invitation proposant plusieurs dates de réunions vous sera adressé à votre domicile. **La participation à une réunion d’information est ouverte uniquement sur invitation de la part de la CRP RATP et ne pourra être renouvelée.**



En nous communiquant votre adresse mail via le formulaire de contact de notre site internet, vous serez informé de l’ensemble des communications faites par la CRP RATP.



CRP RATP
201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crp ratp.fr